

Commerce des espèces sauvages menacées : les paradoxes de l'État vietnamien

Peter Bille Larsen, Marc Hufty, Chi Trung Tran et Sandra Gagnon

Volume 16, numéro 1, mai 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037585ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larsen, P. B., Hufty, M., Tran, C. T. & Gagnon, S. (2016). Commerce des espèces sauvages menacées : les paradoxes de l'État vietnamien. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1).

Résumé de l'article

Cet article fait le point sur une dimension négligée de la croissance économique au Vietnam, la grave crise qui menace sa biodiversité, qui préoccupe de plus en plus le gouvernement et les acteurs du domaine. Nous examinons ici le commerce illégal des espèces sauvages, qui s'est fortement intensifié après les réformes de *đổi mới* des années 1980s. Malgré les mesures prises, l'État ne parvient pas à contrôler ce commerce qui a pris une dimension internationale. Il est temps de poser un regard plus approfondi sur les difficultés de la régulation dans ce domaine. Nous analysons un facteur négligé par les mécanismes de régulation mis en place, qui est l'État lui-même. En contraste avec la libéralisation économique, le commerce des espèces sauvages repose sur toujours sur une logique centralisée, inadaptée aux pratiques du terrain, où le commerce est décentralisé, informel et inclut une diversité d'acteurs. Ce commerce met à jour des tensions au sein de l'appareil d'État, entre le centre et les provinces, entre la volonté de contrôle du territoire et des pratiques qui échappent à ce contrôle, entre la traditionnelle rationalité centralisatrice et la réalité locale, ainsi qu'entre le pays et ses voisins. Ce cas illustre certains des défis de la gouvernance dans un pays et un État en transformation rapide.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2016



Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Peter Bille Larsen, Marc Hufty, Chi Trung Tran et Sandra Gagnon

Commerce des espèces sauvages menacées : les paradoxes de l'État vietnamien

Introduction

- 1 Finalisant notre travail de terrain au Vietnam, nous abordons le sujet du commerce des espèces sauvages avec le chauffeur de taxi qui nous amène à l'aéroport. Il s'avère qu'il connaît bien le sujet : « Je conduis fréquemment des acheteurs à la frontière avec la Chine, à Lao Cai », nous assure-t-il. « Je vous donne les prix les plus récents ! » Il lui suffit en effet de quelques minutes pour contacter par téléphone cellulaire des amis dans la province de Ha Tinh, un de nos lieux de recherche, et s'informer de la valeur sur le marché d'espèces dont le commerce est en principe interdit. L'anecdote illustre à la fois la banalisation du commerce illégal et son ampleur au Vietnam et dans toute l'Asie du Sud-Est. Les témoignages, les données de police et les rapports des ONG concordent.
- 2 Lors d'un de nos séjours de recherche, en janvier 2009, la Police environnementale de Hanoi a fait une saisie d'importance lors d'une descente dans un magasin : deux tonnes d'os de tigre, de peau, de pattes d'ours, de vésicules biliaires, d'estomacs de porc-épic et de 69 sacs d'os d'animaux sauvages¹. L'histoire a fait les gros titres dans les médias. Aussi choquant que cela paraisse, cela correspond à ce que TRAFFIC, le réseau international de surveillance du commerce des plantes et animaux sauvages, estime être vendu chaque jour au Vietnam. Ce n'est pas nouveau. Le commerce de faune et flore a été pendant des siècles un élément fondamental des liens entre les centres et les périphéries de l'Asie du Sud-Est, entre les hautes et basses terres, entre les colonies et leurs centres métropolitains. Néanmoins, ce commerce prend aujourd'hui une forme et une dimension sans précédent. Globalement, le trafic illégal d'espèces sauvages est estimé à 19 milliards de dollars US par an (WWF / Dalberg, 2012) et l'Asie du Sud-Est y joue un rôle majeur à la fois comme source et comme plaque tournante, impliquant de vastes réseaux commerciaux (WWF, 2012). Le commerce constitue ainsi l'une des principales menaces pour la diversité biologique en Asie et au Vietnam (McNeely et al., 2009 ; Kleinen, 2007 ; MOSTE, 2007). Il reflète désormais la globalisation, ce qu'illustrent les multiples confiscations d'ivoire africain ou de cornes de rhinocéros impliquant des réseaux du Sud-est asiatique.
- 3 Le succès de la croissance économique vietnamienne depuis le lancement en 1986 des réformes de *đổi mới* est indéniable et amplement documenté. Ses conséquences sur l'environnement n'ont cependant été que peu explorées, en particulier le commerce des espèces sauvages qui s'est accru au fur et à mesure de la croissance. Le présent article a l'ambition de contribuer à combler en partie cette lacune et plus précisément de tester les liens entre la libéralisation économique, la dégradation de la situation de la biodiversité et la capacité de l'État de réguler le commerce des espèces menacées. Notre objectif est de décrire ces dynamiques, mais surtout de tenter de comprendre les raisons pour lesquelles ce commerce persiste.
- 4 Un argument fréquent dans le discours environnementaliste invoque comme cause « l'absence », « la faiblesse » ou « l'inadéquation » des mesures de protection environnementales destinées à accompagner le changement économique, en particulier dans les pays du Sud. Un État post-colonial et « importé », orienté vers la captation des rentes par des élites, négligerait, selon cette hypothèse, de corriger les conséquences de la libéralisation puisque ces élites en tirent un profit. Il existe certes des cas extrêmes d'États prédateurs, mais en réalité on trouve au « Sud » comme au « Nord » une extrême diversité des arrangements politiques internes dont aucun ne correspond véritablement au modèle occidental westphalien idéalisé, souverain, rationnel et régulateur. Les généralisations se heurtent à un examen sérieux et détaillé des dynamiques nationales réelles.

- 5 La science des relations internationales et la gouvernance environnementale (le système onusien) ont eu en commun le risque de réifier l'État. Sans nier sa réalité comme entité politique, nous le traitons comme une unité d'analyse qui mérite d'être déconstruite. Nous optons pour une analyse « complexe », admettant en particulier que l'État reste une boîte noire qui recouvre des réalités fort différentes, y compris en « Occident », mais fort commode pour ceux qui se contentent d'en appeler à « l'État » ou à des solutions simplistes comme davantage de règles. L'État-nation vietnamien est une construction historique particulière, comme le sont tous les États-nations. Il hérite d'un passé colonial, chinois, français ou japonais, et d'une résistance populaire et nationaliste. L'État post-colonial vietnamien en lutte s'est inspiré d'un modèle idéologique puissant, le communisme, mais lui-même un modèle « moderniste occidental » dont on peut douter de son adéquation à des sociétés asiatiques et qui lui a valu l'amitié lourde à porter du bloc soviétique. Les réformes de *đổi mới* ont permis un décollage économique et une ouverture au reste du monde, avec comme corollaire les responsabilités d'un membre de la communauté des États, en particulier en ce qui concerne l'environnement. À l'interne, comme la majorité des États-nations, le Vietnam est une société complexe, qui tente de résoudre ses propres contradictions, ainsi que les tensions et les dynamiques que génère la globalisation.
- 6 L'idée de « gouvernance », au sens des processus collectifs, formels et informels, qui déterminent, dans une société donnée et relativement aux affaires publiques, la manière dont les décisions sont prises et les normes et les institutions sociales élaborées (Hufty, 2011), nous paraît une approche plus heuristique que l'approche stato-centriste. Dans cette perspective, le gouvernement et l'appareil d'État, les administrations et l'appareil sécuritaire, ne sont que des acteurs parmi d'autres, *primus inter pares*, certes, mais en dialogue constant et en situation de dépendance mutuelle face aux acteurs internes ou externes, et de surcroît interpénétrés les uns des autres, composés souvent d'individus aux loyautés multiples et opportunistes, loin d'un idéal bureaucratique weberien. Le domaine particulier du commerce des espèces menacées mérite quant à lui que l'on s'intéresse aux chaînes explicatives, un des outils clés de l'écologie politique scientifique, aux réseaux, mécanismes de décision et systèmes d'incitations qui font que les animaux ou plantes rares sont collectés et transitent jusqu'aux acheteurs et aux consommateurs. Explorer à fond et développer ces outils sort du cadre plus modeste de cet article, mais ces outils constituent la toile de fond de notre réflexion.
- 7 Un premier élément de compréhension est que l'État vietnamien ne peut être taxé d'indécis ou de faible en ce qui concerne la réglementation en matière de commerce des espèces sauvages menacées. En dépit du fait que les politiques concernant ce commerce ne soient pas prioritaires dans son agenda, le gouvernement a néanmoins établi de longue date et de façon croissante des mesures législatives et de régulation dans ce domaine. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme « absentes ». Leur efficacité laisse à désirer, ce que nous exposerons plus bas, mais la réaction des observateurs, en particulier des environnementalistes, qui consiste à considérer ces mesures comme insuffisantes et à recommander leur renforcement nous semble inadéquate.
- 8 Nos observations nous conduisent en effet à une conclusion différente. Un examen attentif de l'interrelation entre la mise en application des lois et les dynamiques sociales autour de ce commerce révèle des schémas institutionnels plus complexes que ce qui est habituellement présenté et un second élément de compréhension. Dans une certaine approche environnementaliste, ce commerce est vu comme un problème en soi, isolé de la société, ce qui conduit à centrer l'analyse sur les politiques publiques et à demander une réglementation plus sévère, dans une logique de type hiérarchique (*command and control*), ce qui coïncide avec la tradition du centralisme qui a imprégné l'État vietnamien. Sur le terrain, cette approche se heurte à la réalité de l'imbrication des rapports entre l'État et la société, une situation de gouvernance. D'une part, le commerce des espèces sauvages se situe certes au cœur des domaines de compétence de l'État, du cadre réglementaire, et touche en particulier à la gestion des flux économiques, des frontières et des taxes. D'autre part, sis à l'interface entre les champs de compétence de l'État central et ceux des provinces, ce commerce agit comme un révélateur autant des processus actuels de transformation de la société vietnamienne, que des lieux où ces

transformations sont contestées, tant en ce qui concerne les processus de contrôle interne (par exemple des espèces prélevées dans les aires protégées) qu'externes (le contrôle du trafic aux frontières). Les pratiques qui résultent de ces tensions révèlent la nature négociée des relations État-société ainsi que la coexistence apparemment paradoxale d'un État fort et d'une économie de l'ombre, interdépendants, et qui se renforcent ou s'affaiblissent selon les domaines et le moment sous considération.

Crise des milieux naturels et réaction de l'État

- 9 De par sa situation géographique (plus de 1'650 km du nord au sud, entre la Chine et les tropiques malais), sa géologie et son climat complexes, le Vietnam est un pays extrêmement diversifié. Il est considéré comme le 16e pays le plus riche en diversité biologique, tel que mesuré par le nombre d'espèces (WCMC, 1992). Il est le 25e en ce qui concerne le nombre d'espèces de plantes, oiseaux et mammifères par unité de surface (Groombridge et Jenkins, 2002), y compris une proportion importante d'espèces rares et endémiques (dont la présence naturelle est géographiquement exclusive). À titre d'exemple, le nombre de plantes vasculaires (plantes à fruits, arbres, arbustes, herbes et fougères) est estimé à 12-15'000, ce qui représente 5 % des plantes décrites mondialement. Et 20 % de celles-ci sont endémiques. Depuis le début des années 1990, quand le Vietnam s'est ouvert à la recherche, de nombreuses espèces, dont de grands mammifères (comme le saola, *Pseudoryx nghetinhensis*), ont été découvertes (Sterling et Hurley, 2005). Le pays est aussi considéré comme une région d'origine pour de nombreuses plantes domestiquées : plus de 700 espèces y sont cultivées pour l'alimentation, la médecine et/ou d'autres utilisations (WB, 2005).
- 10 Avec l'intense conversion des terres pour l'agriculture et l'industrie, la fragmentation des habitats naturels et le commerce des espèces, l'érosion de la biodiversité est devenue un problème inquiétant. La surface de terres agricoles est passée de 6,7 millions ha en 1990 à 9,4 millions d'hectares en 2002, principalement pour répondre à la demande mondiale de thé, café, sucre et noix de cajou. Les forêts sont particulièrement menacées. Entre 2000 et 2005, le Vietnam a perdu 55 % de ses forêts primaires, un taux de 11 % par an (FAO, 2005). Les coupes illégales de bois représentent selon les estimations entre 0,5 et 2 millions de mètres cubes par an (WB, 2005).
- 11 Le gouvernement vietnamien a réagi par une série de mesures réglementaires, adoptant dans les années 1990 des lois sur les forêts, les aires protégées, la pêche et la biodiversité. Il a parallèlement créé des agences nationales spécialisées et ratifié d'importants accords environnementaux multilatéraux. Avec l'appui de la communauté internationale, il a fortement augmenté le nombre et la surface des espaces sous protection, atteignant 128 aires protégées pour une surface totale de 2,4 millions d'hectares en 2003 (soit 7 % du territoire) (PARC-Project, 2006 ; Déry et Tremblay 2009). En 1992, le Vietnam a interdit l'exportation de bois coupé ou brut et en 1997 cette interdiction a été étendue à tous les produits en bois à l'exception des objets fabriqués. Le gouvernement a aussi fait un sérieux effort de reforestation. La surface totale de forêt a augmenté de 48 % entre 1990 et 2010, passant de 9,3 millions à 13,8 millions d'hectares (FAO, 2010)². Aujourd'hui, selon le gouvernement, 7 % du couvert forestier serait composé de forêts primaires, 18 % de plantations et le reste de forêts secondaires appauvries (MONRE, 2008). La FAO estime quant à elle la forêt primaire à moins de 1 % du total (80 000 ha), les forêts de plantation à 25 % (3,5 millions d'ha) et les forêts « naturellement régénérées » (dégradées) à 74 % (10,2 millions d'ha) (FAO, 2010).
- 12 Quoi qu'il en soit, le pays souffre de façon croissante du « syndrome de la forêt vide », dans lequel le couvert végétal semble intact alors que la diversité de la faune et de la flore y décroît rapidement. Le nombre des espèces en danger est passé, selon l'UICN, de 715 en 1992-96 à 882 en 2005-07. Les données de la Liste Rouge de l'UICN affichent 900 espèces menacées d'extinction (MOSTE, 2007). Selon le WWF, le dernier spécimen de rhinocéros de Java du Vietnam a été tué pour sa corne en 2011³. Le commerce des espèces sauvages est pointé du doigt comme une des causes principales de cette catastrophe environnementale. Au point que la Banque mondiale a dû reconnaître que son programme de 310 millions de dollars pour la

conservation de la biodiversité en Asie du Sud et du Sud-Est est sérieusement compromis par le manque de prise en compte des dynamiques liées à ce commerce (WB, 2005).

L'euphorie du commerce

- 13 Au cours des dernières décennies, les flux commerciaux du Vietnam avec l'étranger ont explosé. Alors qu'en 1989 le pays exportait 1,3 milliard de dollars de biens et services et en importait 1,7 milliard (WB, 1991), 20 ans plus tard, ces chiffres s'établissaient à 63 et 80 milliards de dollars (WB, 2010). Le commerce avec la Chine, premier client du pays, a particulièrement augmenté depuis l'ouverture de la frontière entre les deux pays au début des années 1990. Elle absorbait en 2012 11,2 % des exportations vietnamiennes et lui fournissait 25,5 % de ses importations. Leurs échanges ont dépassé les 41 milliards de dollars en 2012⁴, au-delà de toutes prévisions.
- 14 La Chine est depuis longtemps l'un des plus grands importateurs mondiaux d'espèces sauvages (Yiming et Dianmo, 1994)⁵. Elle constitue en particulier le débouché le plus important du commerce informel d'espèces sauvages depuis le Vietnam. La libéralisation économique a fortement accru le commerce transfrontalier. Alors qu'auparavant les chasseurs occupant les montagnes du centre du pays (Chaîne annamitique entre le Laos et le Vietnam) conservaient la majorité des espèces sauvages pour leur consommation domestique, des réseaux commercialisent désormais leurs produits dans le pays et en Chine, une activité devenue une source de revenus pour des milliers de personnes (Arhem et Nguyen, 2007).
- 15 Un nombre significatif des espèces exportées est couvert par la convention CITES⁶, celle-ci vise à ce que le commerce international ne menace pas la survie des espèces et soit durable. Mais le commerce légal ne représente qu'une fraction du commerce réel, qui passe pour sa majorité par des réseaux informels, ce qui rend la quantification des transactions, des volumes d'exportation ou des emplois qui leurs sont liés très difficiles. Nguyen Van Song (2003) a estimé que le total des revenus et profits du commerce illégal d'espèces sauvages atteignaient respectivement 66 millions de dollars et 21 millions de dollars, plaçant les revenus du commerce illégal à 12 fois ceux du commerce légal (5,2 millions de dollars). Des chiffres similaires sont repris par la Banque mondiale (WB, 2005) et l'UNODC (2013).
- 16 La majeure partie du commerce transfrontalier d'espèces sauvages entre le Vietnam et la Chine est informelle, en particulier le trafic des espèces très vulnérables – donc de haute valeur – dont le commerce est légalement interdit. Ceci met en évidence un des enjeux économiques majeurs du commerce des espèces sauvages : la valeur d'une espèce augmente avec sa rareté, ce qui encourage en conséquence son trafic (Courchamp et al., 2006).
- 17 Ajoutons que le Vietnam n'est plus uniquement une région source, mais aussi un pays de transit et de consommation du commerce de ressources naturelles et d'espèces sauvages depuis la région (McNeely et al., 2009 ; WB, 2005) jusqu'à l'Afrique. Il est aujourd'hui, malgré la disparition de l'espèce en 2011 dans le pays, considéré comme le plus grand marché de corne de rhinocéros provenant à la fois de sources légales et extra-légales (Milliken et Shaw 2012 ; EIA 2013). En ce qui concerne par exemple le bois de coupe, l'exportation de produits transformés vietnamiens a décuplé au cours de la dernière décennie. En 2008, les exportations de meubles vers quelque 120 pays s'élevaient à 2,8 milliards de dollars. Le Vietnam est aujourd'hui le quatrième plus grand exportateur de produits du bois. Or une grande partie des matériaux bruts provient des pays voisins, où il n'est pas aisé de certifier sa légalité.

Évolution du discours gouvernemental sur la perte de biodiversité

- 18 La dégradation des écosystèmes est liée à un ensemble complexe de facteurs directs et indirects interagissant entre eux (MEA, 2005). Au Vietnam, la dégradation environnementale a été longtemps vue comme une conséquence de la guerre ou de la pauvreté (SRV et GEF, 1995). Deux millions d'hectares de forêts vietnamiennes auraient été détruits entre 1962 et 1971 par des herbicides et défoliants (en particulier le 2,4, 5-trichlorophénol ou « Agent Orange » des entreprises Monsanto et Dow Chemical) (Pearce, 2000). Et jusque dans les années 1990, le

gouvernement a essentiellement mis la faute sur la croissance démographique, la pauvreté et « l'utilisation non durable du sol et des ressources », en particulier l'agriculture sur brûlis pratiquée par les minorités ethniques (Lang, 1996).

19 Si l'on y regarde de plus près, les politiques de l'État jouent un rôle central dans la déforestation et la mise en exploitation des forêts de l'Après-Guerre. L'exemple type est celui de la création des « nouvelles zones économiques », un programme de déplacement de populations du nord vers les hauts plateaux du Centre et le Delta du Mékong, mis en place après la réunification du pays en 1975. Cette colonisation des terres moins densément peuplées, dont celles occupées par des minorités ethniques, s'est conjuguée au boom du café des années 1980 (le Vietnam est le premier exportateur mondial de café depuis 2012) et à une colonisation spontanée pour générer une déforestation massive, touchant en particulier les hauts plateaux du centre (Durand et Fortunel, 2009) et les forêts primaires (Dinh, 2005).

20 La vision présentée par l'État a toutefois fortement évolué. Alors que le Plan d'action pour la biodiversité de 1994 (SRV et GEF, 1995) mettait surtout l'accent sur les causes directes, surexploitation des ressources, conversion des terres et pollution des eaux, un discours plus réaliste a émergé progressivement, prenant en compte les causes indirectes : croissance économique, projets d'infrastructures, appétit croissant des populations urbaines pour les espèces sauvages (TRAFFIC, 2008). Dans son troisième rapport au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le gouvernement vietnamien faisait un pas de plus :

« Biological diversity in Vietnam is facing [threats] of farming land expansion, over-exploitation, forest fire, infrastructure construction, wildlife illegal trade, environment pollution and alien invasive species. But the root of these matters is population boom, emigration, poverty, and economic policy » (SRV, 2006 : 3).

21 L'identification de la politique économique comme source de la dégradation environnementale est encore plus apparente dans le quatrième rapport du Vietnam à la CDB en 2008 (MONRE, 2008). La liste des menaces met l'emphase sur la conversion des habitats pour l'agriculture, les plantations, l'aquaculture et l'industrie, le développement des infrastructures et des barrages. Apparaît un nouvel élément, les « limites de la gestion », qui se réfère à des « entités » fragmentées et faibles, à l'inconsistance de la législation, à la faible participation, ainsi qu'à la faible capacité de mise en application et à l'insuffisance de la planification.

22 En synchronie avec cette analyse, la Banque mondiale suggère dans son rapport de 2005 que la principale faiblesse se trouve au niveau de la gestion :

« With development has also come expansion of urban areas, rapid land use changes, growing exploitation of natural resources, and intense pressures on the environment. The pace and scale of change is increasing. If not managed well, there are signs that consequent losses of biodiversity could impose constraints on the country's future growth and compromise its natural and cultural heritage » (WB, 2005 : iii).

23 Il semble y avoir concordance sur le diagnostic, les principales menaces pesant sur la biodiversité au Vietnam seraient liées à la croissance économique, et sur la solution, qui passe par une politique et une gestion d'accompagnement adéquates.

Des politiques économiques prioritaires

24 Les politiques d'accompagnement de la croissance économique et leur gestion sont-elles suffisantes ? Pour la Banque mondiale, les politiques environnementales n'ont pas progressé au même rythme que l'économie (Mani et Jha, 2006). Il semble que le déplacement du rôle de l'État, de planificateur de l'économie à régulateur, n'a que partiellement permis la mise en place de mesures environnementales de prévention et de contrôle adéquates (Bach, 1998). C'est aussi, selon Le Dang Doanh (1999 : 17), le cas dans le domaine du commerce des espèces animales et végétales :

« Vietnam's legal framework has not yet [been] finalized. Law enforcement has not been strict and its monitoring of law enforcement and management skills remain poor. This has been a major cause of environmental damage, such as the smuggling of rare and precious species, or wanton forest destruction ».

- 25 Les mesures de libéralisation économique ont clairement conduit à l'intensification du marché des espèces sauvages. Mais peut-on affirmer avec certitude qu'elles ont eu pour conséquence de décimer la diversité biologique du Vietnam ? Selon certains analystes, la disparition des forêts tropicales, la fragilité des écosystèmes et l'extinction des espèces sont clairement le résultat de la politique d'ouverture des frontières (Yongge, 2000). Dans d'autres contextes, des fermes de crevettes (Le, 2008) aux plantations (WB, 2005), un lien direct est établi entre les réformes du *Đổi mới*, la pollution et la réduction des habitats naturels. La libéralisation économique, associée à l'ouverture commerciale, aurait donc débridé les forces du marché, amenant la dévastation dans les régions écologiquement sensibles.
- 26 Il est indéniable que le Vietnam a mis l'accent en priorité sur les bénéfices liés à la libéralisation du commerce, l'accroissement des exportations et de la productivité, ainsi que la baisse du chômage. Les politiques environnementales se trouvent en conséquence en position subordonnée par rapport aux objectifs économiques. L'intégration des facteurs environnementaux dans les politiques commerciales du pays, par exemple l'application du standard ISO 14000⁷ dans l'industrie, a surtout été conçue en vue d'accroître le commerce, les politiques visant à limiter le commerce passant en seconde priorité, un constat qui s'applique aux politiques relatives au commerce des espèces sauvages.
- 27 À titre d'illustration, l'ordre des priorités est explicite dans les remarques introductives au rapport d'accession à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), il y est écrit que « le Vietnam a décidé de se porter candidat comme pays membre dans le but d'étendre ses liens économiques, commerciaux et ses investissements avec les autres membres, reflétant ainsi sa ferme résolution de continuer le processus d'intégration de l'économie du pays au marché mondial » (WTO, 2006 : 1). Le rapport mentionne à plusieurs reprises le marché des espèces sauvages, en particulier en lien avec la CITES, mais uniquement pour signaler qu'il s'agit d'un secteur « soumis à conditions », sans faire référence à d'éventuelles conséquences de l'ouverture commerciale sur les espèces sauvages. L'entrée du Vietnam à l'OMC s'est certes accompagnée d'un Plan de protection environnementale, qui appelle à l'application des standards internationaux (par exemple ISO 14000) et prévoit des « fonds additionnels », mais sans davantage de précision⁸. Les moyens concrets restent tout aussi peu précis dans les autres instruments politiques. La stratégie du Département des forêts (SRV, 2007 b), un acteur clé dans la gestion de la biodiversité, tout en étant en accord avec la CITES, se concentre principalement sur l'augmentation et le renforcement du marché des produits forestiers, en ne mentionnant qu'accessoirement la question du commerce des espèces sauvages.
- 28 Le même genre d'observation a été fait par les organisations de conservation en ce qui concerne l'intégration régionale ou la construction de routes dans la région. La construction du réseau routier trans-asiatique met l'accent sur la création d'opportunités pour l'agriculture et la sylviculture (Sneddon, 2006), sans mentionner les impacts sur le commerce des espèces sauvages, à l'évidence facilité par l'amélioration du réseau de transport. Dans la stratégie de développement des montagnes du nord-est, il est prévu de mettre en place un ensemble d'industries de transformation, ainsi que de « renforcer les exportations avec une attention particulière envers le marché chinois » (Sneddon, 2006 : 20). Bien qu'il s'agisse d'un des principaux points de sortie des espèces sauvages commercialisées, aucune référence n'y est faite.

Réformes légales et institutionnelles

- 29 Il importe toutefois de nuancer fortement ce qui apparaît comme un va-tout économique. Le Vietnam, durant la période des réformes économiques, a aussi entrepris de véritables réformes de ses politiques environnementales, qui ne peuvent être ignorées, notamment en ce qui concerne la conservation et le commerce des espèces sauvages. Dans les années 1960 et 1970, par exemple, la chasse des espèces sauvages a été régulée à travers des permis provinciaux. Et en même temps qu'il entreprenait de libéraliser l'économie, le gouvernement central, inspiré par l'appui et les ressources internationales (Tran et al., 2005), s'est aussi progressivement engagé dans ce qu'il convient d'appeler la gouvernance environnementale globale, ratifiant

une série de traités internationaux et élargissant son corpus législatif ainsi que son action sur le terrain.

30 En 1985, le Vietnam a établi une Stratégie nationale de conservation, en 1990, un Plan national pour l'environnement et le développement durable, en 1993, une Loi sur la protection environnementale et en 1995, un Plan d'action pour la biodiversité. Comme dans d'autres pays, le nombre d'aires protégées a augmenté de façon significative pendant les années 1980 et 1990. En 2003, une Stratégie pour les aires protégées a été adoptée. Une série de plans d'action et de programmes ont été mis en place (incluant les aires marines protégées, les marécages, le combat de la désertification et le commerce des espèces sauvages). En 2003 toujours, le gouvernement a créé un ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MONRE) dans l'intention de séparer la législation des utilisateurs ou gestionnaires ; de même il a approuvé une « Stratégie nationale pour la protection environnementale jusqu'en 2010 et les projections jusqu'à 2020 ». En 2004, le contrôle des impacts environnementaux a été renforcé et une Stratégie pour le développement durable a été adoptée. En 2005, une révision de la Loi sur la protection de l'environnement a été approuvée. D'autres législations importantes dans le contexte de la conservation ont été mises en place : lois sur la protection et le développement de la forêt (1991 et 2004), lois sur le territoire (1993 et 2003), ainsi qu'une série de programmes d'allocation de terres boisées et de reforestation. Un nouveau Plan d'action national sur la biodiversité a été adopté en 2007, accompagné en 2008 de la Loi sur la biodiversité (MONRE, 2008).

31 Les mesures spécifiques pour le commerce des plantes et animaux rares se sont elles aussi multipliées. En 1991, une Loi sur la protection des forêts et le développement affirmait que les animaux rares et les plantes devaient être protégés, avec des règlements qui stipulaient l'obligation d'avoir des permis du ministère des Forêts pour ce qui concerne les importations et les exportations. En 1992, le décret 18HDBT indiquait l'établissement de listes spécifiques des espèces rares ainsi que de la mise en place de plans de gestion en lien avec le commerce des espèces sauvages (Nguyen *et al.*, 2007). La mise en place de politiques de régulation s'est accélérée après la ratification de la CITES par le Vietnam en 1994. Même si des décrets spécifiquement associés à la CITES ne sont apparus qu'en 2002, huit ans après la ratification, le pays a entrepris une série de mesures, dont une longue liste de décrets, directives, lettres officielles et circulaires répondant partiellement aux exigences de la CITES. En 2004, un Plan d'action national (NAP) a été adopté pour renforcer le contrôle du commerce des espèces sauvages (SRV, 2004). Récemment, le pays a aussi entrepris une révision des politiques nationales et il est en train d'explorer les possibilités de réformes. Entretemps, une série de rencontres ont été organisées avec les pays voisins, dont la Chine, pour aborder les enjeux relatifs au commerce des espèces sauvages.

32 Pour comprendre la relation entre les réformes économiques et le commerce des espèces sauvages, l'hypothèse de la faiblesse des mesures réglementaires est donc insuffisante. Les réformes économiques se sont, comme nous l'avons montré, accompagnées d'un renforcement des lois et des politiques de l'utilisation de la forêt, de la régulation des espèces et du commerce des espèces sauvages (Phan, 2004). Le Vietnam a suivi en cela la tendance internationale et s'est impliqué, en bon élève dirons-nous, dans les processus internationaux de gouvernance environnementale. En autorisant une participation croissante des Nations Unies, des ONG internationales et des chercheurs dans ses politiques environnementales, le pays a pratiqué une politique de « porte ouverte » (Le, 1999), qui a offert aux environnementalistes étrangers une présence dans le pays et une participation à l'élaboration des politiques, en contrepartie pour la communauté environnementale vietnamienne d'un accès sans précédent à ses collègues étrangers et à des opportunités inédites d'appui, de formation et de financement, dont elle a progressivement profité (Eccleston et Potter, 1996). Le domaine du commerce des espèces sauvages a suivi cette tendance, bénéficiant d'une réglementation spécifique et de mesures concrètes.

Regards sur la mise en œuvre

33 Ces mesures politiques, légales et administratives sont-elles efficaces ? Cela dépend évidemment de la façon dont elles sont mises en œuvre, et c'est ici que le bât blesse. Si l'on prend en compte l'ensemble des processus et enjeux du cadre institutionnel et sa gouvernance, nous pouvons parler d'un « régime complexe » (Raustiala et Victor, 2004), qui implique différentes politiques, plusieurs niveaux de gouvernance, ainsi que les logiques, pratiques et arrangements des acteurs en dedans ou au-dehors du cadre formel, et qu'il convient de démêler. À partir de la fin des années 1990, les analyses ont mis en évidence le manque de mise en œuvre de la régulation sur les espèces sauvages sur le terrain (Nash, 1997). Comme le souligne un rapport relativement récent, les ressources à disposition pour la mise en œuvre des politiques sont très limitées, et ne reflètent en rien l'échelle des activités économiques impliquées (Nguyen et al., 2007). Les profits du commerce illégal en espèces sauvages ont en effet été estimés à plus de 30 fois les budgets alloués pour le contrôle (Nguyen, 2003). Le commerce des espèces sauvages est extrêmement profitable grâce à ses faibles coûts et aux faibles risques encourus en ne respectant pas les lois (Sneddon, 2006).

34 L'image communément associée au commerce des espèces sauvages est donc celle d'une menace extérieure, que les politiques gouvernementales et les institutions combattent en amont avec des ressources insuffisantes. Cet argument est présent dans l'une des analyses qui rapportent les demandes des bureaux locaux du Département de protection de la forêt (*Cục kiểm lâm*), audité en vue d'une augmentation de ses ressources (Nguyen, 2003). Cette idée est commune aux analystes signalant que les budgets actuels ne correspondent pas aux politiques (Nguyen *et al.*, 2007) et au gouvernement lui-même. Selon ce dernier, la logique du plan d'action sur le commerce des espèces sauvages est pertinente et répond aux besoins, même si sa mise en œuvre est inadéquate à cause du manque de ressources. Logiquement, l'augmentation des moyens financiers et humains est l'une des recommandations principales faites par les officiels locaux et nationaux, ainsi que par les observateurs internationaux (McNeely et al., 2009). L'idée sous-jacente est qu'avec plus de capacité, de gens et des ressources, il serait possible de gérer et contrôler ce commerce. La recommandation principale des agences nationales et internationales a été en conséquence d'appuyer l'amélioration de l'application des lois (TRAFFIC, 2008 ; Venkataraman 2007). Comme la Banque Mondiale l'a remarqué :

« This will require increased powers for the Forest Protection Department in law enforcement, improved coordination between local authorities and enforcement agencies, and increased understanding and knowledge of the laws and capacity to enforce them » (WB, 2005 : xiii).

35 Les initiatives récentes de l'ASEAN concernant le « *wildlife enforcement* » incluent elles aussi le renforcement de la coopération entre les autorités de CITES, le Département des douanes et les différents départements de police⁹.

36 Les politiques relatives au commerce des espèces sauvages suivent donc une logique juridique et bureaucratique de contrôle, dans laquelle ce qui est recherché est une modification des comportements à partir d'un ensemble de règles déterminant ce qui est légal ou non, à l'exemple des contraintes administratives et législatives établies pour le commerce légal des espèces sauvages : les commerçants ont l'obligation de demander des permis spécifiques, octroyés selon une série de critères inscrits dans la réglementation. La réponse de l'État au commerce illégal consiste à lui appliquer cette même logique. L'accent est mis sur le renforcement de l'application de la loi, par exemple dans des plans d'action nommés « National Action Plan to *Strengthen the Control of Trade in Wild Fauna and Flora to 2010* » (nos italiques). Le Plan d'action national sur la biodiversité appelle lui aussi à l'augmentation de la capacité de l'État, tant en ce qui concerne l'interdiction du commerce et de l'usage des espèces interdites, que des politiques qui peuvent l'influencer, et met l'accent sur les mesures de contrôle (SRV, 2007a). Au début de 2007, une agence de police environnementale a été mise en place, ce qui a été vu comme une avancée significative. De nombreuses arrestations et saisies ont fait les gros titres, même si elles ne représentent que la pointe de l'iceberg.

- 37 L'autre aspect des politiques de l'État concerne la « sensibilisation » (SRV, 2004). Bien qu'elle constitue un concept particulièrement flou, certaines de ses dimensions sont objectivement observables et bien connues de ceux qui accompagnent l'application des politiques sur le terrain, tel ce rapport qui met en évidence le manque de capacité des agents chargés du contrôle à identifier les espèces (Nguyen *et al.*, 2007). Savoir différencier des espèces parfois fort proches et qui font l'objet de règles distinctes demande en effet une formation relativement spécialisée. Mais la sensibilisation s'adresse surtout, du point de vue des agences gouvernementales et des organisations conversationnistes, à la population et particulièrement aux consommateurs de plantes et d'animaux sauvages. En effet, une bonne partie du commerce des espèces sauvages est dictée par la demande en plantes et animaux exotiques, qu'il s'agisse d'animaux de « compagnie », de viande, ou qu'ils soient destinés à la médecine traditionnelle. Cette demande a fortement augmenté pendant la dernière décennie, surtout parmi les nouvelles classes moyennes d'Asie. La sensibilisation consiste en ce cas à induire un changement des habitudes de consommation par de l'information sur la vie sauvage et les conséquences de ce commerce, en espérant contribuer à changer les habitudes et donc la demande.
- 38 Quoi qu'il en soit, le passage des politiques à leur mise en œuvre pose problème. Il n'est pas certain que davantage de moyens sur le terrain ou la sensibilisation soient suffisants pour atteindre les objectifs énoncés par ces politiques. Nous abordons ici des aspects institutionnels plus délicats, relatifs à l'État. Celui-ci constitue en effet un élément crucial du régime de gouvernance des espèces sauvages, et pas seulement comme régulateur ou comme observateur externe, mais comme partie prenante, un aspect moins reconnu, mais fondamental pour la résolution de la crise de la biodiversité vietnamienne.
- 39 Historiquement, l'État vietnamien a joué un rôle central dans l'expansion du commerce des espèces sauvages par l'intermédiaire d'entreprises dirigées par lui et chargées d'acheter certains produits pour l'exportation¹⁰. Indirectement, un certain nombre de politiques étatiques ont accéléré le prélèvement et le commerce des produits sauvages, dans une logique combinant consolidation de l'État, extraction intensive des ressources et politique d'aménagement dans le contexte de l'après-guerre (1975-1986). L'industrie forestière a été encouragée par un État qui cherchait avant tout des revenus d'exportation. Et, comme nous l'avons signalé auparavant, la libéralisation agricole et foncière a permis le boom du café, s'accompagnant d'une déforestation dans les hautes terres. Le commerce des espèces sauvages ne peut être compris entièrement sans prendre en considération cette série de politiques publiques.
- 40 Un regard au sein du système met en évidence un facteur additionnel. Lorsque nous lui avons posé des questions sur le travail des officiers locaux chargés de contrôler le commerce des espèces sauvages, un villageois nous a répondu : « Le personnel de protection de la forêt au poste de contrôle routier suit l'Oncle Ho ». Il ne faisait pas allusion à la très officielle « pensée de Ho Chi Minh » (*Tư tưởng Hồ Chí Minh*) et à ses efforts dans la protection des forêts. Le jeu de mots faisait référence à l'image de l'Oncle Ho sur les billets de banque vietnamiens (le dong) et à la promptitude du personnel de protection de la forêt à accepter des dessous-de-table. La vision d'un gouvernement fort et d'un appareil administratif combattant le commerce illégal, présenté par le discours officiel, ne tient pas compte de cet autre aspect de la réalité, l'implication de certains fonctionnaires dans le commerce illégal, qui participe à faire de l'État une partie prenante. Et il semble difficile pour la logique de contrôle vertical en vigueur, postulant l'efficacité du système, d'appréhender et résoudre ce problème.
- 41 Le commerce illégal des espèces sauvages, souvent associé à d'autres trafics comme la drogue, répond en effet à une autre logique. Le problème est, au niveau de l'État, de rétablir le lien entre ce qui est perçu comme une menace extérieure au système et le système intérieur mis en place pour la combattre. L'un des principaux problèmes d'application reste concrètement la quantité impressionnante d'argent liée à ce commerce. Du niveau local au niveau national, les réseaux illégaux impliquent des liens avec les agents censés faire appliquer les lois. De la même façon que le marché du bois a été critiqué pour l'implication de fonctionnaires à tous les niveaux dans un système obscur de permis (McElwee, 2004), plusieurs des personnes interviewées ont mis en évidence l'implication directe d'agents de l'État dans le commerce des espèces sauvages. Selon les témoins, l'implication du personnel de maintien de l'ordre dans le

- commerce des espèces sauvages est notoire, passant par des pots-de-vin aux points de passage de frontières, aux points de contrôle et dans les bureaux administratifs (Robertson, 2004 ; Nguyen, 2003). Cette implication allait jusqu'à l'implication des diplomates dans les circuits de commerce de corne de rhinocéros (Milliken et Shaw, 2012 : 146). Le cas semble confirmer des pratiques néo-patrimoniales avec une confusion des frontières entre les biens publics et les biens privés, la non-dissociation entre la fonction publique et les intérêts sont institutionnalisés. Les ressources et les mandats publics sont gérés de façon privée, des pratiques de gestion d'ordre néo-patrimoniale, qui prennent une importance et articulation singulière au Vietnam.
- 42 Un regard au niveau local, sur les nouveaux centres urbains, leurs économies et les pouvoirs provinciaux révèle la force des économies transfrontalières reposant autant sur les flux légaux qu'illégaux. An et Tréglodé (2009) soulignent la façon dont ce commerce a enrichi les élites locales censées réguler les flux illégaux. Sur le terrain existent des relations étroites entre les trafiquants et les officiels locaux, qui impliquent la construction de maisons, des dessous de table et l'amélioration des routes. Comme l'a remarqué Marr (2004), le Vietnam connaît une longue histoire de leaders locaux contournant les tentatives de contrôle du centre politique. Les normes et pratiques qui s'appliquent au niveau local sont souvent informelles, au détriment des tentatives des autorités centrales d'imposer un contrôle (Kerkvliet, 2004).
- 43 En d'autres termes, le système de mise en application de la loi fait partie du problème qu'il est censé résoudre. Une plus grande sensibilisation ou un accroissement des moyens n'améliorent donc pas forcément les choses. Les recommandations concernant un accroissement des efforts pour faire appliquer les lois semblent inutiles sans un changement des logiques et des dynamiques de gouvernance, qui régissent de fait la distribution du pouvoir, des coûts et des bénéfices du commerce des espèces sauvages. Les mesures d'incitation et de contrôle doivent s'adresser non seulement aux commerçants, mais aux communautés locales et à l'ensemble de l'appareil d'État pour traiter la question de « law enforcement » de façon efficace. Il apparaît que le système est dysfonctionnel et que les différents acteurs de la filière s'en partagent les bénéfices au détriment des espèces sauvages et du capital en biodiversité du Vietnam et de la sous-région à moyen et long terme.

Comprendre la logique verticale de contrôle

- 44 Dans cette situation d'efficacité limitée, comment expliquer la persistance des politiques verticales de contrôle dans le commerce des espèces sauvages ? Malgré une littérature abondante qui examine en détail comment transformer cette forme de gouvernance (An et Tréglodé, 2009 ; Kerkvliet, 2005), le domaine de la conservation de la biodiversité semble constituer un exemple a contrario de continuité. Qu'il s'agisse des aires protégées (Larsen, 2008) ou du commerce des espèces sauvages, la conservation est restée fortement centrée sur une approche centralisatrice, aux mains de l'État. Si le soutien environnemental des organisations internationales, dès les années 1980, a impliqué des expérimentations, tant au niveau national que local (Lang, 1996), celles-ci reposent largement sur des structures étatiques. De fait, la majorité des initiatives de conservation sont restées des lieux de reproduction des hiérarchies et modèles d'un État fort en parallèle avec une ouverture économique néolibérale.
- 45 Les aires protégées ont souvent été critiquées pour ne pas s'adapter aux dynamiques sociales locales. McElwee (1999) et d'autres ont fait remarquer que la majorité des aires protégées se trouvent dans des régions montagneuses, habitées par des minorités ethniques. Comme c'est souvent le cas le long des frontières, la logique de l'État est avant tout tournée vers le maintien de sa légitimité et de sa présence, ainsi qu'une valorisation économique, plutôt que vers les questions de droits communautaires et de participation. Les pratiques de déplacement de populations ou de bans sur l'essartage, et l'imposition d'un modèle de développement fondé sur les techniques agricoles des basses terres ont révélé les contradictions existantes entre les dynamiques locales et la politique centrale. Un exemple parlant a été la gestion étatique des forêts, qui a rendu illégaux les usages locaux dès les années 1950 dans le Nord et dès 1975 dans le Sud (McElwee, 2004). La politique de conservation a généralement renforcé ces illégalités à travers le contrôle étatique et une néolibéralisation de l'espace, plutôt que d'amorcer une

reconfiguration de ce qui était légal et de ce qui ne l'était pas afin de prendre en considération les besoins locaux. De ce point de vue, le fait de rendre illégal l'usage et le droit local, ainsi que la gouvernance verticale du commerce des espèces sauvages, peut être vu comme le résidu d'un système de gestion centralisé adapté une réalité économique nouvelle.

46 Quand le typhon Ketsana a touché le Vietnam en 2009, les agences de presse ont rapporté qu'au moins 100 maisons avaient été détruites par des milliers de troncs illégaux transportés en aval par les flots des rivières en crue. Même s'il peut être targué d'anecdotique, ce cas illustre combien l'abattage de bois, tout comme le commerce des espèces sauvages, fait partie de la réalité économique vietnamienne. L'interdiction de l'abattage des arbres et d'exportation du bois du début des années 1990 (Brown et al. 2001) a entraîné un flot d'importations illégales depuis le Laos et le Cambodge (Meyfroidt et Lambin, 2009 ; McElwee, 2004) tout en maintenant une activité qui s'est déplacée vers les aires protégées vietnamiennes. Les formes illégales de commerce sont intégrées à l'économie des régions de frontière et dominées par des équipes professionnelles, des résidents *Kinh* (ethnie majoritaire au Vietnam) et des réseaux marchands. La voix des représentants des populations locales, des minorités et d'autres utilisateurs de la forêt peine à se faire entendre dans l'arène politique pour influencer la prise de décisions et mettre en place une politique de prélèvements durables liée à l'économie locale. La croyance dans un système de contrôle centralisé persiste dans la communauté conservacionniste de Hanoi, qui se méfie des systèmes locaux et des officiels locaux, et qui redoute des changements allant dans le sens d'accorder plus de droits aux utilisateurs.

47 Les politiques relatives au commerce des espèces sauvages touchent aux principes sur lesquels l'État est édifié. Qu'on explique cette politique descendante par Confucius, par le socialisme à parti unique ou par des pratiques étatiques particulières, sa tradition est aussi longue que l'histoire de la division entre l'État et le village dans la politique vietnamienne (Lucius, 2009). La loi, dans la tradition socialiste, émane de l'État plutôt qu'elle ne se situe au-dessus de lui (Gillespie, 2007). Elle facilite plutôt qu'elle ne contraint le pouvoir étatique. Dans cette perspective, les politiques relatives au commerce des espèces sauvages peuvent être perçues comme autant d'éléments renforçant la position des agences d'État et de l'appareil étatique central, qui repose sur ce que Marr (2004) a catégorisé comme une idéologie politique descendant de la capitale vers chaque petit village. Les problèmes posés par le commerce des espèces sauvages, plutôt que des questions techniques, illustrent les tensions actuelles du système politique vietnamien, entre élites locales et centrales, entre les pratiques et dynamiques qui se sont mises en place et une rigidification du contrôle vertical descendant.

48 La régulation du commerce des espèces sauvages touche donc au cœur de l'État, de sa légitimité, de sa capacité à gouverner les régions de frontière, à contrôler l'usage des ressources et la gouvernance des aires protégées. Elle touche au monopole de l'État sur le territoire, sur les flux en provenance ou à destination des pays voisins, et à l'intégrité même de ce territoire (Déry, 2005). À part les disputes de frontière médiatisées, en particulier avec la Chine (Amer et Nguyen, 2007), les régions frontalières restent un espace de transaction très contesté. Si les frontières en tant que telles ne sont pas remises en question par le commerce des espèces sauvages, elles le sont en tant que points d'intersection de la circulation des biens et des personnes. Les mesures émanant de l'État central, en ce sens, symbolisent un ensemble plus large de mesures visant à maintenir le contrôle et la légitimité sur les frontières et le territoire dans un effort de « politique étrangère localisée » (Hensengerth, 2008).

49 Des données de terrain de la province de Quang Binh ont montré, à titre d'exemple, que malgré un plan d'action pour le contrôle du commerce des espèces sauvages, et malgré un accord transfrontalier local entre les provinces laotiennes et vietnamiennes, la mise en œuvre du contrôle était virtuellement absente et remplacée par une politique commerciale provinciale en concurrence avec ses voisins. Cette « faiblesse » de la mise en œuvre des politiques démontre, en réalité, un certain niveau de flexibilité envers les économies locales ou frontalières, que ce soit par tolérance, par compromis, par incapacité ou sous l'effet des tensions institutionnelles. Depuis une dizaine d'années, les études regardent au-delà du pouvoir central pour s'intéresser aux autres niveaux de gouvernance, dans lesquels il est possible de lire la *realpolitik* des

processus politiques vietnamiens (Kerkvliet et Marr, 2004). Cette littérature met en évidence le rôle croissant joué par les gouvernements locaux.

50 Le commerce des espèces sauvages illustre la façon dont les entrepreneurs locaux contournent silencieusement les contraintes légales, parfois en lien étroit avec les officiels et les agents de douanes. Tant que ces flux ne mettront pas en danger les impératifs de l'État dans le maintien des hiérarchies verticales et des frontières, il y a peu de chances que celui-ci intervienne de façon significative. En ceci, ils forment une partie de cette gouvernance locale « tolérée », qui permet et caractérise la croissance dans les provinces frontalières.

Conclusion

51 Pourquoi les mesures politiques relatives au commerce des espèces sauvages au Vietnam n'arrivent-elles pas à contrôler un marché illégal aussi considérable et qui met en danger la biodiversité domestique ainsi que celle des pays voisins ? Les enjeux liés à ce commerce n'ont pas encore obtenu l'attention qu'ils méritent. Nous avons démontré un certain nombre de points dans cet article, à commencer par l'importance de ce commerce et ses aspects transfrontaliers. Nous avons aussi établi que l'argument de la libéralisation du commerce et l'enrichissement des populations urbaines entraînant un accroissement de la demande et du prélèvement n'abordent qu'une partie du problème. Il a été mis en évidence que la priorité de l'État reste la croissance économique et donc, qu'en général, les questions environnementales ne sont pas prioritaires. Dans cette perspective, l'ouverture commerciale avec les pays voisins et le monde a été choisie comme stratégie de croissance, sans trop prêter attention aux risques et implications au niveau du commerce illégal des espèces sauvages. L'importance accordée aux profits générés par la libéralisation et l'augmentation des exportations dans la pensée économique actuelle au Vietnam est indéniable. Néanmoins, l'argument d'une absence des politiques a été invalidé. En accompagnement de la libéralisation économique, et avec l'appui des organisations internationales, le Vietnam a développé un ensemble complet de politiques, mesures réglementaires, réformes administratives et ouverture internationale, notamment en ratifiant CITES en 1994. Nous avons aussi montré la volonté de l'État de contrôler ce trafic et de mettre en place une politique de sensibilisation du public pour diminuer la demande.

52 Cela dit, la politique de régulation des espèces sauvages vit une existence séparée, régie par une logique verticale descendante reposant sur un appareil régulateur fort. Si le Vietnam, dans le domaine économique, a fait la transition d'une économie socialiste centralisée vers une économie de marché le domaine environnemental reste, sur le papier, gouverné par le modèle centraliste.

53 En dépit de cette volonté de contrôle, la majorité du commerce des espèces sauvages reste illégal, évitant les canaux et les systèmes de certificats mis en place par le gouvernement central. Tandis que les responsabilités concernant la conservation et la gestion de la biodiversité sont progressivement décentralisées et déplacées au niveau des provinces, les modèles et pratiques sous-jacents relèvent d'une approche verticale cohabitante avec une approche informelle. Le commerce des espèces sauvages s'est montré un domaine difficile à contrôler, parce qu'il s'est enchevêtré dans une multitude d'intérêts de la part des paysans fournisseurs, autant que de réseaux de trafiquants, mais aussi des agents de l'État.

54 Comme nous l'avons montré, s'éloigner d'une approche centralisée pour tendre vers des mesures prenant en compte les motivations des acteurs est loin d'être un enjeu purement technique. Ceci concerne particulièrement la façon dont les relations entre l'État et la société sont pensées et mises en œuvre dans le Vietnam contemporain. Le commerce des espèces sauvages révèle une multitude de tensions, au sein de l'État, entre le centre et les provinces, entre le pays et ses voisins, entre la volonté de contrôle des flux et du territoire et des pratiques qui échappent à ce contrôle, entre la traditionnelle rationalité légale et centralisatrice et la réalité locale. Ce commerce illustre certains des défis de la gouvernance, il défie le monopole de l'État sur le pouvoir et sur le régime de taxation, ainsi que ses capacités de coordination centrale et le contrôle des frontières. Il concerne aussi les extrémités de son propre système, étant donné les liens intimes qui existent entre une partie du système d'exécution des lois et l'économie de l'ombre qui caractérise le commerce des espèces sauvages.

- 55 La gestion actuelle du commerce des espèces sauvages ne peut pas être considérée comme une solution adaptée à la réalité. Ses dysfonctionnements et ses pratiques font partie du problème et le rendent insoutenable. Tandis que de multiples efforts au niveau national et international visent à renforcer contrôler le commerce illégal, les dysfonctionnements relèvent d'un problème systémique. L'État paradoxal est à la fois fort et faible, centralisé et éclaté, démontrant l'importance d'un concept de gouvernance sensible à la variabilité. Les modèles d'explication ancrés dans l'idée d'un État faible ou de l'idée du « limited statehood » ne capturent pas cette complexité (Compagnon et al., 2012). En revanche, nous pensons que des idées sur l'État postcolonial, à la fois fort et néo-patrimonial, articulés dans la spécificité du contexte vietnamien, sont essentielles pour comprendre les enjeux.
- 56 Depuis quelques années les accords pour renforcer l'application des lois dans le domaine se multiplient notamment sous pression internationale. Depuis 2010, un accord avec l'Union européenne vise à renforcer l'application la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), ainsi que de certifier l'origine légale des produits du bois pénétrant sur le marché européen du Vietnam. Les accords bilatéraux avec les pays voisins ont suivi, ainsi qu'une directive du premier ministre en 2014 pour renforcer le système de contrôle du commerce illégal. Malgré ces initiatives le commerce dit illégal se poursuit.
- 57 Ce modèle de régulation contribue en partie à générer ce qui est illégal, alors qu'en réalité, le commerce n'est pas nécessairement bon ou mauvais d'un point de vue environnemental. Cela dépend des circonstances. Une utilisation durable de certaines espèces peut même être utile à la conservation, et le marché peut constituer un indicateur du fonctionnement ou du dysfonctionnement des politiques et des logiques institutionnelles. Cette logique a été appliquée dans d'autres domaines avec succès. Ce n'est qu'en affrontant de face le problème que des alternatives fonctionnelles peuvent être envisagées afin de mettre en place un commerce plus durable. C'est loin d'être facile, mais la gamme des alternatives possibles se restreint avec le temps.

Remerciements

- 58 Ce texte a été rédigé dans le cadre du projet « Enhancing National Capacities to Assess Wildlife Trade Policies in Support of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora » (IUED-IHEID, CITES, CNUCED, PNUE), bénéficiant du soutien financier du Réseau universitaire international genevois (RUIG-SNIS) et de l'Union européenne, www.unep-unctad.org/cbtf/openCITES.htm.

Bibliographie

- Amer, R. et H.T. Nguyen, 2007, Vietnam's border disputes : assessing the impact on its regional integration », dans : Balme, M. et S. Sidel. (Eds.), *Vietnam's new order : international perspectives on the state and reform in Vietnam*. Palgrave Macmillan, London, pp. 71-87.
- An, Y.B. et B. de Tréglodé (éd.), 2009, *đổi mới et mutations politiques*. Paris : Les Indes Savantes & IRASEC.
- Ârhem, N. et T.T.B. Nguyen, 2007, *A study of the Socio-Cultural Impact of the Ho Chi Minh Highway on Indigenous Peoples in the Central Truong Son Region (Vietnam)*, WWF Greater Mekong, Vietnam Programme & Forest Protection Department, Hue.
- Bach, T.S., 1998, Environmental policy and conflicting interests : coal mining, tourism and livelihoods in Quang Ninh province, Vietnam, dans : Hirsch, P. et C. Warren (dir.), *The Politics of Environment in Southeast Asia*, Routledge, Londres, Routledge, pp. 159-177.
- Brown, C, P.B. Durst et T. Enters, 2001, *Forests Out of Bounds : Impacts and Effectiveness of Logging Bans in Natural Forests in Asia-Pacific, Executive Summary*, Asia-Pacific Forestry Commission, FAO, Rome, 49 p.
- Compagnon, D., Chan, S. et A. Mert, 2012, The changing role of the state, in Biermann, F. et P. Pattberg (eds.) *Global Environmental Governance Reconsidered : New Actors, Mechanisms, and Interlinkages*, MIT Press : 237-263.
- Courchamp, F., E. Angulo, P. Rivalan, R. J. Hall, L. Signoret, L. Bull et Y. Meinard, 2006, Rarity value and species extinction : The anthropogenic allee effect, *PLoS Biol.*, 4, 12, pp. 2405-2410.

- Déry, S. et M. Tremblay, 2009, L'implantation des aires protégées au Vietnam : quels impacts pour les populations locales ? Une étude de cas dans la province de Lâm Đồng, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 8 Numéro 3 | décembre 2008, mis en ligne le 5 mai 2009, URL : <http://vertigo.revues.org/8059> ; DOI : 10.4000/vertigo.8059
- Déry, S., 2005, La protection forestière au Vietnam : un outil d'intégration des marges territoriales, in de Koninck, R., F. Durand et F. Fortunel (dir.), *Agriculture, environnement et sociétés*, Toulouse/Bangkok, Arkuiris/Irasec, pp. 91-118.
- Dinh, H.K., 2005, *Vietnam : Country Report. Global Forest Resources Assessment*, Rome, FAO, 9 p.
- Durand, F. et F. Fortunel, 2009, Les forêts au Vietnam : recul ancien et défrichements contemporains, dans : Dovert, S. et B. de Treglodé, *Vietnam Contemporain*, Les Indes Savantes/Irasec, Paris, pp. 189-207.
- Eccleston, B. et D. Potter, 1996, Environmental NGOs and different political contexts in South-east Asia : Malaysia, Indonesia and Vietnam, dans : Parnwell, M. et R. Bryant (dir.), *Environmental Change in South-East Asia : People, Politics and Sustainable Development*, Routledge, London, pp. 49-67.
- Environmental Investigation Agency (EIA), 2013, *Vietnam's Illegal Rhino Horn Trade : Undermining the Effectiveness of CITES*. Washington D.C., EIA – US, 12 pp.
- Food and Agriculture Organization (FAO), 2005, *Global Forest Resources Assessment 2005*, Food and Agriculture Organization, Rome, 320 p.
- Food and Agriculture Organization (FAO), 2010, *Global Forest Resources Assessment 2010*, Food and Agriculture Organization Rome, 340 p.
- Gillespie, J., 2007, Understanding legality in Vietnam, in Balme, S. et M. Sidel (dir.), *Vietnam's New Order : International Perspectives on the State and Reform in Vietnam*, Palgrave-Macmillan, pp. 137-161.
- Groombridge, B. et M. Jenkins, 2002, *World Atlas of Biodiversity. Earth's Living Resources in the 21st Century*, UNEP-WCMC/University of California Press, Londres/Berkeley, 340 p.
- Hensengerth, O., 2008, Vietnam's security objectives in Mekong Basin governance, *Journal of Vietnamese Studies*, 2, pp. 101-127.
- Hufty, M., 2011, Investigating policy processes : The Governance Analytical Framework (GAF), in Wiesmann, U., Hurni, H., et al. (eds), *Research for Sustainable Development*. Bern : NCCR North-South / Geographica Bernensia, pp. 403-424.
- Kerkvliet, B. et D.G. Marr (dir.), 2004, *Beyond Hanoi : Local Government in Vietnam*. NIAS Press/ISEAS, Copenhagen/Singapore, 356 p.
- Kerkvliet, B., 2004, Surveying local government and authority in contemporary Vietnam, in Benedict Kerkvliet, B. and D.G. Marr (dir.), *Beyond Hanoi : Local Government in Vietnam*. NIAS Press/ISEAS, Copenhagen/Singapore, pp. 1-27.
- Kerkvliet, B., 2005, *The power of Everyday Politics : How Vietnamese Peasants Transformed National Politics*, Cornell University Press / Institute of Southeast Asian Studies, Ithaca / Singapore, 320 p.
- Kleinen, J., 2007, "Stealing from the gods" : Fisheries and local use of natural resources in Vietnam, 1800-2000, in Bankoff, G. et P. Boomgaard (dir.), *A History of Natural Resource Use in Asia : The Wealth of Nature*, Palgrave Macmillan, Londres, pp. 245-263.
- Lang, C., 1996, Problems in the making : a critique of Vietnam's tropical forestry action plan, in Parnwell, M. et R. Bryant (dir.), *Environmental Change in South-East Asia : People, Politics and Sustainable Development*, Routledge, London, pp. 225-234.
- Larsen, P.B., 2008, Linking livelihoods and protected area conservation in Vietnam : Phong Nha Kẻ Bàng World Heritage, Local Futures ?, in Galvin, M. et T. Haller, (dir.) *People, Protected Areas and Global Change*, NCCR North-South, Bern, pp. 431- 470.
- Le, D.D., 1999, Integration and sustainable development: issues for Vietnam, in Nguyen N.S., P. Sutcliffe et T.T.V. Phung (dir.), *Trade and Sustainable Development in Vietnam*, IISD, pp. 13-20.
- Le, D.D., 2008, *Phan tich truong hop trade-offs giua bao ton rung ngap man va nuoi tom* Analyse du cas des compromis entre la mangrove et les élevages de crevette, CRES, Hanoi.
- Lucius, C., 2009, *Vietnam's Political Process : How Education Shapes Political Decision-Making*, Routledge, Londres/New York, 208 p.
- Marr, D.G., 2004, A brief history of local government in Vietnam, in Benedict Kerkvliet, B. and D.G. Marr (dir.), *Beyond Hanoi : Local Government in Vietnam*. NIAS Press/ISEAS, Copenhagen/Singapore, pp. 28-53.

- McElwee, P.D., 1999, Policies of prejudice : Ethnicity and shifting cultivation in Vietnam, *Watershed, People's Forum on Ecology*, 5, 1, pp. 30-38.
- McElwee, P.D., 2004, You Say Illegal, I Say Legal : The Relationship between 'Illegal' Logging and Poverty, Land Tenure, and Forest Use Rights in Vietnam. *Journal of Sustainable Forestry*, 19, 1/2/3, pp. 97-135.
- McNeely, J., P. Kapoor-Vijay, L. Zhi, L. Olsvig-Whittaker, K. Sheikh et A. Smith, 2009, Conservation biology in Asia : The major policy challenges, *Conservation Biology*, 23, 4, pp. 805-810.
- Millennium Ecosystem Assessment (MEA), 2005, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Island Press, Washington. 100 p.
- Meyfroidt, P. et E.F. Lambin, 2009, Forest transition in Vietnam and displacement of deforestation abroad, *PNAS*, 106, pp. 16139-16144.
- Milliken, T. et J. Shaw, 2012, The South Africa-Viet Nam Rhino Horn Trade Nexus : A deadly combination of institutional lapses, corrupt wildlife industry professionals and Asian crime syndicates. Johannesburg, Traffic. 180 pp.
- Ministry of Natural Resources and Environment (MONRE) 2008, *Vietnam's Fourth Country Report on the Implementation of the Biodiversity Convention, Draft*, Monre, Hanoi, 102 p.
- Ministry of Science, Technology and Environment (Vietnam) (MOSTE), 2007, *Danh lục Sách đỏ Viet Nam (Vietnam Red List)*, Nhà xuất bản khoa học tự nhiên và công nghệ, Hanoi.
- Mani, M. et S. Jha, 2006, Trade Liberalization and the Environment in Vietnam, *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3879, 31 p.
- Morris, J. et V.B. An (dir.), 2002, *An Overview of the NTFP Sub-Sector in Vietnam Hanoi*, Forest Science Institute of Vietnam, Hanoi, 101 p.
- Nash, S., 1997, *Fin, Feather, Scale and Skin : Observations on the Wildlife Trade in Lao PDR and Vietnam*, TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, 45 p.
- Nguyen, M.H., V. D. Vu, V. S. Nguyen, V. T. Hoang, H. D. Nguyen, N. T. Pham, T. H. Than et C. Doan, 2007, *Report of Assessment of Environmental, Social and Economic Impacts of Vietnam's Wildlife Trade Policy (First Draft)*, CRES, FPD, UNEP, CITES, IHEID, Hanoi, 79 p.
- Nguyen, V.S., 2003, *Wildlife Trading in Vietnam : Why it Flourishes*, Economy and Environment Program for Southeast Asia Singapore, 65 p.
- PARC-Project, 2006, *Policy Brief : Building Vietnam's National Protected Areas System*, PARC-Project, Government of Vietnam /UNOPS/ UNDP/IUCN, Hanoi, 20 p.
- Pearce, F., 2000, Guerres et environnement : réactions en chaîne, *Le Courrier de l'UNESCO*, mai, p. 9.
- Phan, S.H., 2004, The Changing Administration and Role of Forestry in the Economy of Vietnam, *Small-Scale Forestry*, 3, pp. 85-98.
- Raustiala, K. et D.G. Victor, 2004, The Regime Complex for Plant Genetic Resources, *International Organization*, 58, 2, pp. 277-309.
- Robertson, S., 2004, Report No. 1 : Intelligence-led Investigations into the Illegal Trade in Wildlife, in FFI, *An Assessment of the Threats to the Biodiversity of Phong Nha-Ke Bang National Park, Quang Binh province, Vietnam*, FFI, Hanoi.
- Sneddon, C., 2006, Conservation initiatives and "transnationalization" in the Mekong River Basin. IN Zimmerer, K.S. (Ed.) *Globalization & new geographies of conservation*, University of Chicago Press, Chicago, pp. 191-211.
- Socialist Republic of Vietnam et Global Environment Facility Project (SRV et GEF), 1995, Vietnam Biodiversity Action Plan. Hanoi, VIE/91/G31, 160 p.
- Socialist Republic of Vietnam (SRV), 2004, *National Action Plan (NAP) to Strengthen Control of Trade in Wild Fauna and Flora to 2010*, Ministry of Agriculture and Rural Development / Labor Publishing House, Hanoi.
- Socialist Republic of Vietnam (SRV), 2006, *Third National Report to the CBD*, Hanoi, 178 p.
- Socialist Republic of Vietnam (SRV), 2007a, *Decision Approving the National Action Plan on Biodiversity up to 2010 and Orientations Towards 2020 for the Implementation of the Convention on Biological Diversity and the Cartagena Protocol on Biosafety*, DECISION No. 79/2007/QĐ-TTg, Monre. 9 p.
- Socialist Republic of Vietnam (SRV), 2007b, *Viet Nam Forestry Development Strategy 2006 - 2020, Promulgated and Enclosed with the Decision No. 18/2007*.

- Sterling, E. et M. Hurley, 2005, Conserving biodiversity in Vietnam : Applying biogeography to conservation research, *Proceedings of the California Academy of Sciences*, 56, 9, pp. 98-118.
- TRAFFIC, 2008, *What's Driving the Wildlife Trade ? A Review of Expert Opinion on Economic and Social Drivers of the Wildlife Trade and Trade Control Efforts in Cambodia, Indonesia, Lao PDR and Vietnam*, World Bank, Washington, 120 p.
- Tran, D.T., D.L. Tran et V.L. Pham, 2005, Protecting the marine environment : international assistance and the Vietnam sea », dans : Harris, P.G. (dir.), *Confronting Environmental Change in East and Southeast Asia : Ecopolitics, Foreign Policy and Sustainable Development*, United Nations University Press, Tokyo, pp. 183-200.
- United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), 2013, *Transnational Organized Crime in East Asia and the Pacific*, Bangkok, 173 p.
- Venkataraman, B., 2007, *A matter of Attitude : The Consumption of Wild Animal Products in Hanoi, Viet Nam*. TRAFFIC Southeast Asia, Hanoi, 47 p.
- World Bank (WB), 1991, *World Development Report*, World Bank, Washington. 290 p.
- World Bank (WB), 2005, *Vietnam Environmental Monitor : Biodiversity*, MONRE/World Bank/SIDA, Hanoi, 79 p.
- World Bank (WB), 2010, *World Development Report*, World Bank, Washington, 410 p.
- World Conservation Monitoring Centre (WCMC), 1992, *Development of a National Biodiversity Index*. A Discussion Paper Prepared by the World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, WCMC.
- World Trade Organization (WTO), 2006, *Report of the Working Party on the Accession of Viet Nam*, WTO, Geneva.
- World Wide Fund / Dalberg (WWF/Dalberg), 2012, *Fighting Illicit Wildlife Trafficking*, WWF International, Gland, Switzerland, 33 p.
- World Wide Fund (WWF), 2012, *Wildlife Crime Scorecard : Assessing Compliance with and Enforcement of CITES Commitments for Tigers, Rhinos and Elephants*, WWF, Gland, 36 p.
- Yiming, L. et L. Dianmo, 1994, The dynamics of trade in live wildlife across the Guangxi border between China and Vietnam during 1993-1996 and its control strategies, *Biodiversity and Conservation*, 7, pp. 895-914.
- Yongge, B.S., 2000, Ecology without borders, in Evans, G., C. Hutton et K. Khun Eng (dir.), *Where China Meets Southeast Asia : Social and Cultural Change in the Border Regions*, St. Martin's Press, New York, pp. 51-71

Notes

- 1 www.ens-newswire.com/ens/jan2009/2009-01-21-02.html, consulté le 8/10/2014.
- 2 À noter qu'une bonne partie de cette reforestation a cependant été réalisée par la plantation d'espèces commerciales non autochtones.
- 3 Huff Post Green, « Last Javan Rhino In Vietnam Killed For Horn, Conservation Group Says », [en ligne] URL : http://www.huffingtonpost.com/2011/10/25/group-last-javan-rhino-in_n_1030125.html. Consulté le 3/03/2013.
- 4 <http://www.planet-expert.com/fr/pays/vietnam/chiffres-du-commerce-exterieur>, Consulté le 7/10/2014.
- 5 La Chine est régulièrement pointée du doigt pour l'ivoire, le tigre ou le requin, mais elle en est en même temps un important exportateur.
- 6 La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (www.cites.org). Quelque 5'000 espèces animales et 28'000 espèces végétales sont couvertes par la Convention, qui les divise selon trois catégories. Les espèces listées en Annexe 1 sont interdites de commerce. L'exportation de celles figurant aux Annexes 2 et 3 ne peut dépasser un certain quota et nécessite une série de permis et de procédures pour être légale. Certains bois sont inclus dans l'Accord, par exemple l'acajou.
- 7 <http://www.iso.org>.
- 8 Le *Vietnam Environment Protection Fund* a été mis en place en 2002 avec, comme responsabilité principale, le soutien de projets concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le rétablissement environnemental après la mise en place d'exploitations minières. <http://www.vepf.vn>.

9 « Viet Nam Launches Wildlife Enforcement Network », on <http://www.asean-wen.org>. Consulté le 3/03/2013.

10 Dans le Nord Vietnam, au milieu des années 1960, le *State Vietnam Forestry Enterprise* (devenu ensuite *Special Forest Product Export Company*) a promu la récolte de certains produits sylvestres comme des résines avec des exportations vers l'URSS (Morris et An, 2002). Cette compagnie, et d'autres après elle ont progressivement impliqué d'autres ministères et départements, et joué un rôle fondamental dans le développement du marché de certains produits sylvestres dans les années 1970 et 1980, en s'élargissant à d'autres pays.

Pour citer cet article

Référence électronique

Peter Bille Larsen, Marc Hufty, Chi Trung Tran et Sandra Gagnon, « Commerce des espèces sauvages menacées : les paradoxes de l'État vietnamien », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 | mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016, consulté le 01 juin 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/17097> ; DOI : 10.4000/vertigo.17097

À propos des auteurs

Peter Bille Larsen

PhD, Chargé d'enseignement et de recherche, Département d'anthropologie, Université de Lucerne, Frohburgstrasse 3, 6002 Lucerne, Suisse, courriel : Peter.Larsen@unilu.ch

Marc Hufty

Professeur titulaire, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Chemin Eugène-Rigot 2, CP 136, CH-1211, Genève, Suisse, courriel : Marc.Hufty@graduateinstitute.ch

Chi Trung Tran

Candidat au PhD, School of Geography, University of Queensland, St Lucia QLD 4072, Australie, courriel : Trung.Tran@uq.edu.au

Sandra Gagnon

Biologiste, PhD en Études du développement, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Maison de la Paix, Chemin Eugène-Rigot 2, CP 136, CH-1211 Genève, Suisse, courriel : Sandra.Gagnon@graduateinstitute.ch

Droits d'auteur



Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Résumés

Cet article fait le point sur une dimension négligée de la croissance économique au Vietnam, la grave crise qui menace sa biodiversité, qui préoccupe de plus en plus le gouvernement et les acteurs du domaine. Nous examinons ici le commerce illégal des espèces sauvages, qui s'est fortement intensifié après les réformes de *đổi mới* des années 1980s. Malgré les mesures prises, l'État ne parvient pas à contrôler ce commerce qui a pris une dimension internationale. Il est temps de poser un regard plus approfondi sur les difficultés de la régulation dans ce domaine. Nous analysons un facteur négligé par les mécanismes de régulation mis en place, qui est l'État lui-même. En contraste avec la libéralisation économique, le commerce des espèces sauvages repose sur toujours sur une logique centralisée, inadaptée aux pratiques du terrain, où le commerce est décentralisé, informel et inclut une diversité d'acteurs. Ce commerce met à jour des tensions au sein de l'appareil d'État, entre le centre et les provinces, entre la volonté de contrôle du territoire et des pratiques qui échappent à ce contrôle, entre la traditionnelle

rationalité centralisatrice et la réalité locale, ainsi qu'entre le pays et ses voisins. Ce cas illustre certains des défis de la gouvernance dans un pays et un État en transformation rapide.

This article focuses on an often-neglected dimensions of Vietnam's economic development : the deep crisis that threatens its biodiversity. Despite the priority given to economic growth, the biodiversity crisis is a growing concern both among the government and other key stakeholders. We examine the role played by the illegal wildlife trade, which greatly intensified since the the *đổi mới* reforms in the 1980s. Despite significant legal and administrative measures, the state appears unable to control the trade that has now taken on an international dimension. It is time to take a more thorough look at the regulatory practices. We address a factor overlooked by public policies themselves – the role of the state apparatus itself. In contrast to wider liberalization trends, the wildlife trade is on the paper governed by a centralized approach based on a command-and-control system. This is challenged by practices on the ground where informal trade is the norm governed through decentralized practices. Wildlife trade reveals a multitude of tensions : within the state apparatus ; between the center and the provinces ; between the country and its neighbors ; between the desire to control territory and the practices that escape such control ; and between the rationality of centralization and local realities. The wildlife trade illustrates challenges for governance, for the state monopoly over power, as well as for its capabilities of central coordination.

Entrées d'index

Mots-clés : Vietnam, Chine, CITES, commerce des espèces protégées, politiques de régulation

Keywords : Vietnam, China, CITES, wildlife trade, regulation policies